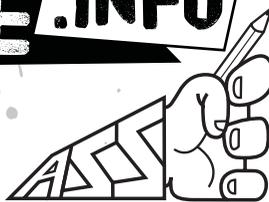


# SÉRIE ÉDUCATION [GRATUITE]

- 1 Définitions et enjeux
- 2 Démonstration économique
- 3 Principe du droit à l'éducation
- 4 Études de cas internationales

Tirée du: **Mémoire sur la gratuité scolaire**  
*Pour l'accessibilité du savoir*

**WWW.GRATUITESCOLAIRE.INFO**



Numéro 1 - Définitions et enjeux

# SÉRIE ÉDUCATION [GRATUITE]



**Le terme de gratuité est accolé à plusieurs régimes contradictoires. On dit qu'il y a la gratuité scolaire au cégep... pourtant, il existe bel et bien des frais qui nous sont facturés! Concrètement, c'est quoi la gratuité scolaire? Pour s'y retrouver, il faut démêler les différentes définitions, chacune associée à des visions différentes du droit à l'éducation.**

# Définition institutionnelle

Si d'un côté quelques ouvrages ont construit la définition communément admise au Québec de la gratuité scolaire, ce sont pourtant les lois et les pratiques des gouvernements successifs qui ont défini la vision institutionnelle de la gratuité scolaire, nous laissant croire que la gratuité scolaire existe au niveau collégial. C'est cette même vision de l'éducation qui sert à justifier le gel des frais de scolarité dans les universités.

## La gratuité scolaire au Québec

Le Rapport Parent en 1965, issu de la Commission royale d'enquête commandée par le gouvernement du Québec, est l'organe qui institutionnalise pour la première fois la gratuité scolaire aux études post-secondaires. Le Québec assurant un retard important sur les pays industrialisés quant au taux de diplomation, une série de mesures surgissent pour valoriser l'enseignement supérieur

et l'accessibilité au savoir. On crée les cégeps en décrétant que son accès y est gratuit afin de favoriser la meilleure participation possible de l'ensemble de la population du Québec. On recommande par le fait même l'instauration graduelle de cette même mesure pour les universités. À cette époque, la gratuité scolaire est littéralement la clé de voûte pour assurer l'accessibilité à l'éducation, au même titre que l'accessibilité géographique et la mixité dans les écoles.

En 1976, le Canada ratifie le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), réaffirmant de nouveau l'importance d'un système d'éducation où tous et toutes sont au même pied d'égalité. Le Canada s'engageait ainsi auprès de l'ONU à « [rendre] l'enseignement supérieur [...] accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité scolaire ». La gratuité scolaire assure alors la mise en pratique du principe d'égalité des droits : l'accessibilité à l'éducation ne devrait pas coûter plus cher, autant en terme absolu que relatif, pour les plus pauvres.

**PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**  
EN VIGEUR DEPUIS 1976

PRÉAMBULE  
« Prenant en considération le fait que l'individu a des devoirs envers autrui et envers la collectivité à laquelle il appartient et est tenu de s'efforcer de promouvoir et de respecter les droits reconnus dans le présent Pacte. »

ARTICLE 13 - ALINÉA 2C)  
« L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité; »

SIGNÉ PAR LE CANADA  
RATIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU LE 16 DÉCEMBRE 1966

La revendication de la gratuité scolaire de l'ASSÉ est non seulement une mesure à court terme qu'il faut instaurer pour permettre à tous et toutes d'avoir accès à l'enseignement supérieur, c'est aussi une priorité pour réaffirmer une nouvelle vision de

l'éducation. Une telle réorganisation passe en premier lieu par l'affirmation politique de l'éducation comme priorité sociale, une éducation financée publiquement à la hauteur de son important rôle social.

# À PARTAGER : ★ PROJET DE SOCIÉTÉ ★ POUR UNE ÉDUCATION : DE QUALITÉ, ACCESSIBLE ET GRATUITE

## POURQUOI ?

★ PARCE QUE L'ÉDUCATION EST UN DROIT. PARCE QUE C'EST UN DROIT. COMME LE DROIT DE VOTE. COMME LE DROIT À LA SANTÉ. PERSONNE NE DOIT ÊTRE EXCLU POUR UNE QUELCONQUE RAISON.

★ PARCE QUE LE SAVOIR C'EST LE POUVOIR. UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE PEUPLÉE D'IGNORANTS ET D'IGNORANTES EST UNE DICTATURE DÉGUISEE. CONTRÔLÉE PAR UNE POIGNÉE D'INDIVIDUS.

★ PARCE QUE L'ÉDUCATION EST RICHESSE. TOUS ET TOUTES DOIVENT POUVOIR EXPRIMER ET EXPLOITER SON PLEIN POTENTIEL SANS ÊTRE LIMITÉ-E-S POUR DES RAISONS ÉCONOMIQUES. L'ÉDUCATION EST LE MEILLEUR MOYEN D'ESCALADER L'ÉCHELLE SOCIALE. IL PERMET DONC AUX MOINS FORTUNÉ-E-S DE QUITTER LA PRÉCARITÉ.

★ PARCE QUE LE SAVOIR EST COLLECTIF. L'ÉDUCATION D'UNE PERSONNE SERT À LA SOCIÉTÉ. LES MÉDECINS. LES ENSEIGNANT-E-S ET LES ARTISTES AMÉLIORENT NOTRE QUALITÉ DE VIE. PAR CONSÉQUENT, EN TANT QUE SOCIÉTÉ NOUS DEVONS CONTRIBUER À LEUR FORMATION.

★ POUR NOUS JOINDRE: TÉL: 514-390-0110 OU WEB: GRATUITESCOLAIRE.INFO ★

# La gratuité scolaire à l'ASSÉ

Historiquement, ce sont surtout les associations étudiantes se revendiquant du syndicalisme de combat qui ont prôné la gratuité scolaire au Québec. C'est d'ailleurs devant le constat que la stratégie des fédérations étudiantes qui avaient négocié le gel des frais de scolarité en 1996 ne fonctionnait pas que l'ASSÉ a été créée.

## L'accessibilité n'est pas monnayable

Considérée comme l'association nationale la plus radicale par les médias québécois, l'ASSÉ a effectivement une position radicalement différente des autres organisations nationales. Pourtant, rappelons-nous que plusieurs associations étudiantes défendent des principes allant du salariat étudiant à la socialisation des moyens de production. Pour l'ASSÉ, la gratuité scolaire est déjà une solution incomplète à la question de l'accessibilité, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas être réduite à la question des frais de scolarité.

Pour que l'éducation soit universellement accessible, il ne doit y avoir aucune barrière économique, géographique, psychologique, sociale, etc. Autrement, l'ASSÉ pense qu'il n'est là question de rhétorique (que de belles paroles quoi!). La question des frais de scolarité n'étant qu'une parcelle de solution à l'accessibilité, c'est l'ensemble du système d'éducation et nos priorités rattachées qu'il faut repenser. Ainsi, la gratuité scolaire n'est que le premier pas à franchir. Mais un pas de taille, certes, dans un monde où tout se paie. D'après Statistiques Canada d'ailleurs, dans 70 % des cas c'est l'obstacle financier qui est déterminant dans le choix de ne pas poursuivre ses études.

## Le gel, une position inacceptable

Comme le gel des frais de scolarité n'assure aucunement l'accessibilité à l'ensemble de la population, il est une position difficilement défendable. S'il est clair qu'un gel des frais de scolarité est plus acceptable qu'un dégel pur et dur, l'ASSÉ pense que cette position ne doit être mise de l'avant qu'en situation stratégique de repli. En d'autres termes, le gel des frais de scolarité n'est pas une revendication étudiante progressiste, c'est, dans le pire des cas, un compromis lorsque les assemblées générales jugeront que les étudiants et les étudiantes ne sont pas en mesure de demander plus.

Penser qu'on peut revendiquer le gel des frais de scolarité et l'obtenir démontre une grande différence d'interprétation de la méthode de négociation du syndicalisme de combat. Dans toute négociation n'y a-t-il pas obligatoirement un compromis de part et d'autre? Pourquoi, alors, réduire au maximum ses revendications avant même d'avoir commencé à négocier?

C'est surtout parce que le gel des frais de scolarité nous oblige à poser un discours qui est en bout de ligne contradictoire que c'est une position inacceptable. Si l'accessibilité de l'éducation est un enjeu en lequel nous croyons, que les frais de scolarité soient de 1 000 \$ ou 200 \$, il reste que la facture et l'endettement qu'elle implique décourageront une partie de la population d'y accéder. Pourquoi, en effet, certaines couches de la société auraient plus facilement accès à l'enseignement supérieur? L'endettement, faut-il le rappeler, n'est qu'un étalement de la facture étudiante sur plusieurs années à laquelle on y ajoute des intérêts.

## Un changement de mentalité

À cette mesure fondamentale d'éducation gratuite s'ajoute à l'époque une aide financière aux études pour les gens dans le besoin et un soutien financier généreux pour les institutions locales. Avec les années, l'effritement de ces mesures fait de la gratuité scolaire un principe vide de sens. Par exemple, les frais de scolarité ne sont, au cégep, qu'une petite partie des coûts payés dans une année : si tu ne trouves pas l'argent pour payer ton loyer et que les prêts et bourses te sont refusés, qu'est-ce que t'en as à faire de la gratuité scolaire!?!

En plus, le gouvernement s'est tellement désengagé du réseau d'éducation que les cégeps et les universités n'ont d'autres choix que d'augmenter leur coût de services. Les frais afférents et les frais administratifs pullulent! Ainsi, on en vient à penser qu'assurer la gratuité scolaire c'est mettre en péril la qualité de l'éducation. En fait, à partir du moment où tu instaures des frais afférents, même s'ils ne sont pas très élevés, il reste qu'on ne peut plus parler de gratuité scolaire. La gratuité scolaire n'existe donc plus au Québec depuis belle lurette, même si les gouvernements continuent à confondre systématiquement « facture étudiante peu élevée » et « gratuité scolaire ».

Cette distance entre le discours du gouvernement sur la gratuité scolaire et la réalité étudiante – qui doit payer une facture session après session – annonce un changement important de la vision de l'éducation au Québec. Alors que le gouvernement parle toujours de gratuité scolaire pour les cégeps, il permet, voire oblige, les administrations locales à facturer divers services nécessaires à la vie académique et à l'obtention du diplôme. C'est, en somme, le reflet d'une grande déresponsabilisation de la classe politique, qui transfère le fardeau de la facturation aux cégeps et universités au lieu d'assumer les conséquences de son sous-financement.

## Une rhétorique politique

La définition institutionnelle de la gratuité scolaire est finalement assez ambiguë. Elle va et vient d'après les fonctionnaires et les firmes privées qui sont engagés pour écrire les rapports ministériels. Mais finalement, à travers les années, c'est définitivement le principe de la gratuité scolaire qui a été mis au rencart et avec lui, toute la vision du droit à l'éducation qu'il portait. Aujourd'hui, parler de gratuité scolaire au cégep est assez ironique compte tenu des frais de toute sorte reliés à l'inscription.

C'est par un tour de passe-passe rhétorique que le gouvernement peut toujours parler de gratuité scolaire au cégep. Cher aux mouvements sociaux québécois, la gratuité scolaire a été, et reste encore, un enjeu important. Elle a été gagnée à force de mobilisation massive. Est-ce parce qu'aucun gouvernement ne veut porter l'odieux de couper ce gain social historique qu'il parle toujours de gratuité scolaire au cégep? Il reste que dans les faits, les étudiantes et les étudiants payent de session en session des frais toujours plus élevés pour étudier.

Ce discours ambiant sur la gratuité scolaire reflète une vision bien particulière de l'éducation. L'État se déresponsabilise politiquement en plongeant les institutions locales dans la concurrence, en leur permettant de soutirer des frais de toute sorte mais en ne les y obligeant pas. Soumis au marché économique, les cégeps et universités n'ont d'autre choix que d'inventer des frais pour leurs divers services plutôt que d'appliquer la gratuité scolaire, un choix politique qui ne leur revient pas. C'est en effet au gouvernement national d'appliquer une telle volonté politique! C'est, littéralement, la loi de la jungle entre les différents cégeps et universités... ou la loi du marché.

**C'EST, LITTÉRALEMENT, LA LOI DE LA JUNGLE ENTRE LES DIFFÉRENTS CÉGEPS ET UNIVERSITÉS... OU LA LOI DU MARCHÉ**

# Le gel des frais

Pour plusieurs, notons d'entrée de jeu les fédérations étudiantes, le gel des frais de scolarité est l'avenue prioritaire à adopter comme revendication afin d'avoir un réseau d'éducation accessible. Quelques-uns défendent l'idée comme quoi c'est une revendication réaliste, quelques-unes parleront davantage que c'est une position conciliatrice tandis que d'autres croiront plutôt que c'est une façon d'obtenir à long terme la gratuité scolaire puisque le coût de la vie augmente d'année en année.



## Le contexte social : une hausse constante des frais

Revendiquer le gel des frais de scolarité est une position quelque peu mitoyenne. On se dit en général que c'est une revendication plus acceptée par la population parce que moins radicale que la gratuité scolaire. Il faut néanmoins prendre le temps d'étudier en profondeur l'enjeu du gel des frais de scolarité. Au Québec, les frais de scolarité sont perceptibles en deux catégories distinctes soient les droits de scolarité (les frais centralisés perçus par le gouvernement provincial) et les frais afférents (les frais pour les services de toute nature perçus par les administrations locales).

Dans le contexte où les cégeps et les universités ne cessent d'imposer de nouveaux frais afférents et d'augmenter ceux qui existent déjà, il devient illusoire de penser que le gel des frais de scolarité peut exister. Malgré qu'un gel pourrait effectivement être gagné au niveau des frais perçus par le gouvernement, la facture étudiante ne diminue pas pour autant. Accepter que le principe de gel des frais de scolarité existe, c'est accepter le désengagement de la classe politique qui refile aux administrations l'odieuse tâche d'augmenter la facture étudiante.

## Un discours « langue de bois »

Si un gel des frais de scolarité est une mesure plus acceptable qu'un dégel, il faut néanmoins admettre que ce n'est qu'un compromis à très court terme. Avec les années, le gouvernement n'a d'autre choix que de plier devant la pression populaire et des lobbies qui veulent que les orientations politiques sur les frais de scolarité soient claires : plaide-t-on pour une éducation où c'est la rentabilité individuelle qui prime ou veut-on plutôt faire le choix d'instaurer un régime universellement accessible?

Concrètement, le gel des frais de scolarité est peu viable. Il est bien de croire qu'un gel des frais de scolarité permet à long terme de réduire la part d'un budget étudiant accordé à ses frais de scolarité puisqu'il y a parallèlement l'inflation du coût de la vie. Pourtant, le discours sur le gel n'est que rhétorique puisque la facture étudiante continue d'augmenter d'année en année.